

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		NON RÉGLEMENTÉ

**SECTION I : IDENTIFICATION**

**Utilisation :** Adhésif à froid de polyuréthane bi-composante.

**Fabricant :**  
Soprema Canada Inc.  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

**Distributeurs :**  
Soprema Inc.  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA  
12251, Seaway Road  
Gulfport (Mississippi) 39507  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 228 701-1900

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300

**SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**DANGER**

Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut provoquer une allergie cutanée. Liquide combustible

Se laver les mains à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants protecteurs et une protection oculaire. En cas de ventilation inadéquate, porter un respirateur à vapeurs organiques. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Garder à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

**SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Alcool benzylique	100-51-6	10-30	Non disponible	Non disponible
1,3-Phénylènebisméthylamine	1477-55-0	10-30	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible
4-tert-Butylphénol	98-54-4	7-13	Non disponible	Non disponible
Diméthylaminopropylamine	109-55-7	1-5	Non disponible	Non disponible
Tris(diméthylaminométhyle)phénol	90-72-2	1-5	Non disponible	Non disponible
Triméthylhexaméthylènediamine	25620-58-0	1-5	Non disponible	Non disponible
Éthanol	64-17-5	1-5	Non disponible	1 000 ppm

**Effets de l'exposition à court terme (aigus)**

**INHALATION**

**Alcool benzylique :** L'alcool benzylique ne forme pas facilement de vapeur à la température de la pièce. Cependant, la vapeur ou la brume peut probablement causer une irritation au nez et à la gorge. Des concentrations élevées de brume peuvent probablement causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements et de la somnolence. (1)

**Tris(diméthylaminométhyle)phénol :** Peut dégager des vapeurs très irritantes et corrosives pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition pose un danger pour la santé. Les effets graves peuvent être retardés à la suite d'une exposition. (2)

**Éthanol :** L'éthanol forme facilement des concentrations élevées de vapeur. Cependant, les effets nocifs sont peu susceptibles de se produire puisqu'on peut prévoir un bon avertissement d'exposition. Les aérosols et les vapeurs sont irritants pour le nez et la gorge bien au-dessus du seuil d'odeur (approximativement 100-180 ppm) et bien au-dessus des expositions prévues pour causer les effets typiquement associés à l'ingestion d'alcool. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Triméthylhexaméthylènediamine :**

Aucune information disponible.

**CONTACT AVEC LA PEAU**

**Alcool benzylique :** L'alcool benzylique est un irritant très léger pour la peau. Le contact de la peau avec l'alcool benzylique peut causer de

l'urticaire, des démangeaisons et une éruption cutanée chez certaines personnes. Les symptômes apparaissent peu après l'exposition et disparaissent en quelques heures. Cette réaction, bien que similaire à une réaction allergique, n'est pas considérée comme une réaction immunitaire. (1)

**4-tert-butylphéno, 1,3-Phénylènebisméthylamine et Diméthylaminopropylamine :** Ces substances sont corrosives basées sur l'information sur les animaux. Les matières corrosives peuvent produire de graves brûlures, des cloques, des ulcères et des cicatrices permanentes, dépendant de la concentration de la solution et de la durée du contact. (1)

**Tris(diméthylaminométhyle)phénol :** Provoque de graves brûlures cutanées. Nocif par contact cutané. (2)

**Triméthylhexaméthylènediamine :** Provoque de graves brûlures cutanées. (2)

**Éthanol :** Basé sur l'information sur l'humain et les animaux, l'éthanol est soit non irritant ou un irritant léger pour la peau. L'absorption d'éthanol à travers la peau est minime. Des effets nocifs ne seraient pas prévus par cette voie d'exposition. (1)

**CONTACT AVEC LES YEUX**

**Alcool benzylique :** L'alcool benzylique est un irritant grave pour les yeux. (1)

**4-tert-butylphéno, 1,3-Phénylènebisméthylamine et Diméthylamino-propylamine** : Ces substances sont corrosives basé sur l'information sur les animaux. Les matières corrosives peuvent produire de graves brûlures aux yeux et des blessures permanentes incluant la cécité, dépendant de la concentration de la solution et de la durée du contact. (1)

**Tris(diméthylaminométhyle)phénol** : Provoque de graves blessures. (2)

**Triméthylhexaméthylènediamine** : Provoque de graves blessures. (2)

**Éthanol** : Dépendant de la concentration, on s'attend à ce que le contact direct avec le liquide produise une irritation modérée à grave, basé sur l'information chez les animaux. Une exposition à des concentrations de vapeur élevées peut produire une légère irritation. (1)

#### INGESTION

**Alcool benzylique** : Il n'y a aucune information disponible chez les humains. Cependant, l'alcool benzylique ingéré peut probablement causer une dépression du système nerveux central (SNC) avec des effets ressemblant à l'intoxication à l'« alcool » (maux de tête, étourdissements, confusion, nausée, vomissement et incoordination). Dans des cas graves, l'inconscience et le coma peuvent se produire. L'alcool benzylique a causé une dépression du SNC dans des études chez des animaux et d'autres alcools sont connus pour causer une dépression du SNC. Bien qu'il n'y ait pas de rapport de cas, l'alcool benzylique peut probablement être aspiré basé sur ses propriétés physiques et le fait que, en général, des alcools alkyle peuvent être aspirés. L'aspiration est l'inhalation d'un matériel dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. Ceci peut résulter en irritation grave aux poumons, dommages aux tissus pulmonaires et peut-être en arrêt respiratoire et la mort. (1)

**Tris(diméthylaminométhyle)phénol** : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. (2)

**Triméthylhexaméthylènediamine** : Nocif en cas d'ingestion. (2)

**Éthanol** : En raison de la toxicité orale relativement basse de l'éthanol, il est peu probable que des effets toxiques résulteraient d'une ingestion accidentelle au travail. L'évidence d'études sur des animaux et de la consommation de breuvages alcoolisés par l'humain démontre que l'ingestion de grandes quantités cause la dépression du SNC avec des symptômes tels que le manque de coordination, la vision affaiblie, le temps de réaction réduit, le langage mal articulé, le jugement altéré, la nausée/le vomissement et l'inconscience progressant vers la mort suite à la défaillance respiratoire ou circulatoire. Basé sur l'évidence animale et ses propriétés physiques, l'éthanol peut être aspiré dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration peut causer des dommages potentiellement mortels aux poumons. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylamino-propylamine** : Aucune information disponible.

#### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### CONTACT AVEC LA PEAU

**Tris(diméthylaminométhyle)phénol** : Les symptômes peuvent inclure de la douleur ou irritation, des rougeurs et des ampoules. (2)

**Éthanol** : Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite (peau sèche, rouge, gercée), basé sur l'information sur les animaux. (1)

**Alcool benzylique, 1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylamino-propylamine, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

#### SENSIBILISATION DE LA PEAU

**Alcool benzylique** : Il n'y a pas d'information suffisante disponible pour conclure que l'alcool benzylique est sensibilisant pour la peau. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine** : Pourrais causer une réaction allergique de la peau. (1)

**4-tert-Butylphénol** : N'est pas un sensibilisant. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine** : Pourrais causer une réaction allergique de la peau. (1)

**Triméthylhexaméthylènediamine** : Peut provoquer une allergie de la peau. (2)

**Éthanol** : L'information localisée est insuffisante pour conclure que l'éthanol est un sensibilisateur de la peau au travail. (1)

**Diméthylamino-propylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol** : Aucune information disponible.

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Alcool benzylique** : Il n'y a aucune information chez les humains. L'alcool benzylique n'est pas cancérigène dans une étude du Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis sur les rats et les souris. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas évalué la cancérigénicité de ce produit chimique. L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas de liste pour ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

**Éthanol** : Le CIRC n'a pas évalué la cancérigénicité de ce produit chimique. Le CIRC a classifié l'éthanol dans les boissons alcoolisées dans le Groupe 1 (cancérigène chez les humains). L'éthanol seul n'a pas été évalué pour la cancérigénicité par le CIRC. L'ACGIH a désigné ce produit chimique comme un cancérigène chez les animaux (A3). Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. Le NTP a listé la consommation de boissons alcoolisées comme un cancérigène connu chez l'humain. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine** : Le CIRC n'a pas évalué la cancérigénicité de ce produit chimique. L'ACGIH n'a pas assigné de désignation de cancérigénicité à ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

**4-tert-Butylphénol, Diméthylamino-propylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

#### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**Alcool benzylique** : Il n'y a aucune information chez les humains. L'alcool benzylique a causé de légers effets toxiques chez la progéniture des souris à une dose qui a aussi causé la toxicité maternelle significative. (1)

**Éthanol** : Il n'y a aucune évidence de toxicité pour le développement suite à l'exposition à l'éthanol au travail. L'évidence animale démontre clairement que l'ingestion d'éthanol peut causer l'embryotoxicité, la tératogénicité et la fœtotoxicité, mais seulement en présence de toxicité maternelle. On n'a observé aucun effet dans une étude avec des expositions très élevées par inhalation, en dépit de l'observation d'effets nocifs significatifs chez les mères. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylamino-propylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

#### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**Alcool benzylique** : Il n'y a aucune information disponible chez les humains et les animaux. (1)

**Éthanol** : Il n'y a aucune évidence de toxicité sur la reproduction suite à l'exposition à l'éthanol au travail. Des effets sur les organes reproducteurs, comprenant le poids testiculaire réduit, la quantité de sperme motile réduite, la fonction ovarienne réduite et les cycles de fertilité irréguliers, ont été observés chez des animaux auxquels on a donné de grandes quantités orales d'éthanol. Cependant, on n'a observé aucun effet confirmé sur la fertilité ou la capacité reproductrice. Toutefois, l'éthanol n'est pas considéré comme une toxine sur la reproduction au travail. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylamino-propylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNÉCITÉ

**Alcool benzylique** : Il n'y a aucune étude disponible chez les humains et les animaux in vivo. En général, les tests de cellules cultivées chez les humains et les animaux étaient négatifs. (1)

**Éthanol** : Il n'y a aucune information suffisante disponible pour conclure que l'éthanol est mutagène. L'éthanol a causé des effets mutagènes dans des tests utilisant des animaux vivants. Cependant, ces effets ont généralement été observés à des doses orales très élevées et les observations ne sont pas considérées comme pertinentes pour un milieu professionnel. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

#### SUBSTANCES SYNERGIQUES

**Alcool benzylique** : Les alcools peuvent interagir en synergie avec des solvants chlorés (par exemple : tétrachlorure de carbone), hydrocarbures aromatiques (par exemple : xylène) ou dithiocarbamates (par exemple : disulfirames). (1)

**Éthanol** : La plupart des informations sur les interactions de l'éthanol avec d'autres produits chimiques proviennent d'études comportant sur la consommation d'alcool et l'exposition aux produits chimiques. L'exposition professionnelle à l'éthanol est beaucoup plus basse et tout effet interactif serait considérablement réduit ou absent. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

#### ACCUMULATION POTENTIELLE

**Alcool benzylique** : L'alcool benzylique ne s'accumule pas. Il est facilement absorbé par le tube digestif et se décompose rapidement à l'acide benzoïque qui est métabolisé et excrété sous forme d'acide hippurique dans l'urine. (1)

**Éthanol** : L'éthanol ne s'accumule pas. Il est facilement absorbé par voie orale ou par inhalation, mais l'absorption par la peau est faible. On a rapporté que l'absorption de vapeurs par l'humain est de 33-62%, et indépendamment de la concentration d'air et du taux de ventilation. La plus grande partie de l'éthanol est métabolisé avant d'être éliminé. Il est principalement métabolisé par le foie à l'acétaldéhyde, qui à son tour est converti en acide acétique ou acétate, qui est oxydée en dioxyde de carbone, qui est exhalé. Seulement de petites quantités sont éliminées inchangées dans l'air exhalé, l'urine ou la transpiration. Le taux de métabolisme varie entre les individus et, dans le cas d'animaux, entre les espèces. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

### SECTION IV : PREMIERS SOINS

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une rougeur de la peau se développe : Obtenir un avis médical. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir un avis médical.

#### INHALATION

Si la respiration devient difficile, évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Si des symptômes respiratoires se présentent : Appeler un centre antipoison.

#### INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Se rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement.

### SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ** : Liquide inflammable, Classe 3A (NFPA)

**EXPLOSIVITÉ** : Sensibilité aux chocs : Non  
Sensibilité aux décharges électrostatiques :  
Aucune information disponible

**POINT D'ÉCLAIR** : 75°C

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ** : Non disponible

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR** : (% en volume)  
Non disponible

### RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées ou des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes, ammoniac, et oxydes d'azote.

### INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

### MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable.

### SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

#### FUITES / DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

### SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

#### ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en polyalcool de vinyle (PVA) ou en caoutchouc nitrile-butyle.

**RESPIRATOIRE :** Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration avec des cartouches contre les vapeurs organiques et la poussière ou un appareil respiratoire autonome.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide visqueux
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Liquide ambre à odeur caractéristique
<b>SEUIL DE L'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Non disponible
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Non disponible
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	1 kg / L
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :</b>	Non soluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :</b>	
	29 g/L
<b>VISCOSITÉ :</b>	8 poises

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive.

**INCOMPATIBILITÉ :** Acides forts, bases fortes et agents oxydants forts.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Lors d'un incendie, des gaz irritants et toxiques, tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes, ammoniac et oxydes d'azote peuvent se former, dépendant des conditions d'incendie.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Flamme nue, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition; exposition prolongée au soleil direct.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Non.

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Alcool benzylique :** (1)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 1 230 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, cochon d'Inde) : 5 250 mg/kg

**4-tert-Butylphénol :** (1)

CL<sub>50</sub> (rat) : > 5 600 mg/m<sup>3</sup> (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 4 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : 16 000 mg/kg

**1,3-Phénylènebisméthylamine :** (1)

CL<sub>50</sub> (rat) : > 1 420 mg/m<sup>3</sup> (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 1 090 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : 2 000 mg/kg

**Diméthylaminopropylamine :** (1)

CL<sub>50</sub> (rat) : > 1 035 mg/m<sup>3</sup> (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 922 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : 490 mg/kg

**Tris(diméthylaminométhyle)phénol :** (2)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 1 200 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : 1 280 mg/kg

**Éthanol :** (1)

CL<sub>50</sub> (rat) : > 32 280 ppm (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 7 060 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : 15 800 mg/kg

## Effets de l'exposition à court terme (aigus)

### INHALATION

**Alcool benzylique :** Aucun rat exposé aux vapeurs saturées (200 ppm) pendant 2 heures n'est mort. (1)

**Éthanol :** La concentration d'éthanol qui a réduit le taux respiratoire des souris mâles de 50% (RD50) était de 27 300 ppm pendant une exposition de 10 minutes. Le RD50 est une mesure d'irritation sensorielle (nez, gorge et irritation respiratoire). Ces résultats indiquent que l'éthanol est un irritant sensoriel relativement faible. De nombreuses études ont montré que l'éthanol cause une dépression du SNC. On a observé la somnolence, l'incoordination, la perte des réflexes, l'inconscience, l'arrêt respiratoire et la mort suite à l'exposition. Les effets dépendent de la concentration et de la durée de l'exposition. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine :** Aucune information disponible.

### IRRITATION DES YEUX

**Alcool benzylique :** L'application de 0,5 ml d'une solution à 5% a résulté en une irritation grave chez les lapins. (1)

**4-tert-Butylphénol :** L'application supérieure d'une solution à 5% de 4-tert-Butylphénol a causé des dommages corrosifs chez les lapins (noté sur 5 où 5 est une blessure grave; classé 9/10). (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine :** 1-3-Phénylènebisméthylamine est corrosif pour les yeux. L'application de 50 g de 1,3-Phénylènebisméthylamine a causé des effets corrosifs chez les lapins. Aucune information notée n'a été fournie. (1)

**Diméthylaminopropylamine :** Le diméthylaminopropylamine est corrosif. L'application supérieure d'une solution à 5% de diméthylaminopropylamine a causé des dommages corrosifs chez les lapins (noté sur 5 où 5 est une blessure grave; classé 9/10). (1)

**Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine, Éthanol :** Aucune information disponible.

### IRRITATION DE LA PEAU

**Alcool benzylique :** L'application de 0,1 g d'alcool benzylique pur à des lapins et des cochons d'Inde pendant 24 heures a résulté en irritation modérée chez les lapins et aucune irritation chez les cochons d'Inde. (1)

**4-tert-Butylphénol :** Le 4-tert-Butylphénol est probablement corrosif. L'application de 0,01 ml de 4-tert-Butylphénol non dilué a produit la mort des tissus (nécrose) chez les lapins (classé 6/10). Dans un test mené selon les directives d'OECD, l'application de 500 mg, humecté d'eau distillé et partiellement recouvert pendant 4 heures, a causé une irritation grave chez les lapins qui a persisté pendant au moins 24 heures. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine :** 1-3-Phénylènebisméthylamine est corrosif pour la peau. L'application de 1 ml/kg de 1,3-Phénylènebisméthylamine pendant jusqu'à 4 heures a causé des effets corrosifs chez les rats et les souris. Chez les rats, on a observé un saignement sous la peau après 3 minutes d'exposition et la mort des tissus après 5 minutes. Chez les souris, la mort des tissus a été notée après 10-20 minutes. (1)

**Diméthylaminopropylamine :** Le diméthylaminopropylamine est corrosif. L'application de 0,01 ml de diméthylaminopropylamine non dilué a causé la mort des tissus (nécrose) chez les lapins (classé 6/10). L'application d'une quantité non spécifiée pendant 1 heure a causé la corrosion chez les lapins. Dans une autre étude, l'application pendant 24 heures a causé une irritation grave des lapins. (1)

**Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine, Éthanol :** Aucune information disponible.

## SENSIBILISATION DE LA PEAU

**4-tert-Butylphénol** : Un résultat négatif a été obtenu dans un Test de maximisation chez le cochon d'Inde mené selon les directives d'OECD. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine** : 1-3-Phénylènebisméthylamine est un sensibilisant pour la peau. Dans une étude qui a été évaluée comme valide sans restriction, 7/10 cochons d'Inde ont montré une sensibilisation de la peau dans un Test de maximisation chez le cochon d'Inde. (1)

**Diméthylaminopropylamine** : Aucune conclusion ne peut être tirée de l'information localisée. Un résultat positif a été obtenu dans un Test de maximisation chez le cochon d'Inde mené selon les directives d'OECD. Un résultat négatif a été obtenu dans un test de peinture cutané chez des cochons d'Inde. (1)

**Alcool benzylique, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine, Éthanol** : Aucune information disponible.

## INGESTION

**Alcool benzylique** : Des rats et des souris ont reçu des doses orales de 125, 250, 500, 1 000, et 2 000 mg/kg d'alcool benzylique pendant 16 jours. Tous les animaux exposés à 2 000 mg/kg sont morts. 5/10 rats et 3/5 souris sont morts à 1 000 mg/kg. On a observé des signes de dépression du SNC et une hémorragie interne chez des rats aux deux doses les plus élevées. On a observé une léthargie à 500 mg/kg et plus chez les souris. À 1 000 et 2 000 mg/kg, du sang a été trouvé dans la vésicule des souris à l'autopsie. Les doses les plus basses (125 ou 250 mg/kg) ont résulté en aucun effet significatif. (1)

**Éthanol** : De nombreuses études ont montré que l'éthanol cause une dépression du SNC reliée à la dose. Suite à l'exposition, on a observé de la somnolence, de l'incoordination, une perte des réflexes, de l'inconscience, une insuffisance respiratoire et la mort. Dans une étude destinée pour tester le risque d'aspiration, l'aspiration de 0,2 ml d'éthanol à 100% a causé la mort chez 5/10 rats. L'aspiration de 0,2 ml d'éthanol à 70% dans l'eau a causé la mort chez 1/10 rats. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

## INHALATION

**Éthanol** : On n'a observé aucun effet nocif chez les rats, les cochons d'Inde, les lapins, les singes et les chiens exposés sans interruption par inhalation pendant 90 jours à 46 ppm d'éthanol. Les cochons d'Inde n'ont également montré aucun effet nocif suite à l'exposition intermittente par inhalation à 3 000 ppm d'un produit composé en grande partie d'éthanol pendant 10,5 semaines. (1)

**Triméthylhexaméthylènediamine** : Cette substance est très corrosive pour les tissus des muqueuses et pour le système respiratoire supérieur, les yeux et la peau. Des spasmes, de l'inflammation et des œdèmes du larynx et des bronches, des sensations de brûlure, de la toux, des sifflements, une laryngite, un essoufflement, des maux de tête et des nausées figurent parmi les symptômes d'exposition chronique. (2)

**Alcool benzylique, 1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol** : Aucune information disponible.

## INGESTION

**Alcool benzylique** : Des rats et des souris ont été exposés oralement à 50, 100, 200, 400 et 800 mg/kg pendant 13 semaines. Des signes de dépression du SNC (démarche chancelante, respiration difficile et léthargie), saignement autour de la bouche et du nez et changements cellulaires dans le cerveau, le thymus, le muscle squelettique et les reins ont été produits à la dose la plus élevée chez les rats. On a observé des signes de dépression du SNC (démarche chancelante) chez les souris avec une dose élevée. Aucun effet cellulaire relié au traitement n'a été noté chez les souris. (1)

**Éthanol** : Des études sur le dosage oral à long terme chez des rats ont montré des dommages conséquents au foie (infiltration grasse, nécrose focale, inflammation et/ou fibrose). Des macaques qui ont reçu 6 200 mg/kg/jour dans l'alimentation pendant 48 mois ont aussi développé des degrés variés de changement dans le foie. Des babouins alimentés à des niveaux diététiques élevés (quantité non rapportée) d'éthanol ont développé des foies gras, une fibrose du foie et dans certains cas, une hépatite après une exposition de 9-12 mois. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

## SENSIBILISATION DE LA PEAU

**Alcool benzylique** : L'alcool benzylique a produit une sensibilisation chez les cochons d'Inde, mais il n'y a pas d'information suffisante disponible pour conclure que l'alcool benzylique est un sensibilisant pour la peau. (1)

**Éthanol** : L'éthanol n'est pas un sensibilisant pour la peau. L'éthanol n'a eu aucun effet dans le test de sensibilisation des oreilles de souris et n'a pas réussi à produire de sensibilisation dans cinq différents tests utilisant des cochons d'Inde. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

## CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Alcool benzylique** : Dans une étude du NTP, des rats et des souris (50/sexe/espèce) ont reçu des doses orales de 0, 200 ou 400 mg/kg (rats), ou 0, 100 ou 200 mg/kg (souris) pendant 103 semaines. Il n'y a eu aucune évidence de cancérogénicité dans l'une ou l'autre des espèces. (1)

**Éthanol** : Le CIRC a déterminé qu'il y a une évidence suffisante pour la cancérogénicité de l'éthanol chez les animaux expérimentaux. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

## TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**Alcool benzylique** : L'alcool benzylique a causé la toxicité chez la progéniture de souris à une dose qui a aussi résulté en toxicité maternelle significative. Des souris ont été exposées oralement à 750 mg/kg/jour durant les jours 6-13 de gestation. Il y a eu des signes significatifs de toxicité maternelle (19 morts). Il y a aussi eu des effets légers, mais statistiquement significatifs, notés chez la progéniture, comme en témoignent une légère diminution du poids du corps des nouveau-nés et le gain de poids réduit pendant les trois premiers jours après la naissance. (1)

**Éthanol** : Il n'y a aucune information suffisante disponible pour conclure que l'éthanol est tératogène, embryotoxique ou fœtotoxique au travail. Les effets nocifs de l'administration orale d'éthanol aux animaux enceintes sont bien documentés. Les effets ont inclus la fœtotoxicité (par exemple : croissance retardée), l'embryotoxicité (par exemple : mortalité prénatale accrue), et tératogénicité (par exemple : malformations du SNC, des structures faciales, du cœur, des membres et du système urogénital). Cependant, la plupart des études concernant l'exposition orale à l'éthanol ont comporté des doses très élevées qui ont aussi produit ou qu'on s'attend à ce qu'elles produisent la toxicité maternelle significative. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine** : Aucune information disponible.

## MUTAGÉNÉCITÉ

**Alcool benzylique** : Aucun test in vivo sur la mutagénicité n'a été localisé. En général, des tests sur des cellules cultivées chez des animaux et des humains ont été négatifs. Cependant, des mutations ont été observées dans des cellules ovariennes de hamster chinois en présence, mais pas en l'absence, d'un système d'activation métabolique. Les résultats de systèmes de test de bactéries (*Escherichia coli*, *Bacillus subtilis* et souches de *Salmonella typhimurium*, avec ou sans activation métabolique) ont été en grande partie négatifs. (1)

## SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
- TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).
- Prop. 65 :** Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

### GLOSSAIRE

- ASTM :** American Society for Testing and Materials (États-Unis)
- CAS :** Chemical Abstract Services
- CSA :** Association Canadienne de Normalisation
- DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
- DOT :** Department of Transportation (États-Unis)
- EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)
- NIOSH :** National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
- RCRA :** Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
- SGH :** Système Général Harmonisé
- TMD :** Transport des marchandises dangereuses (Canada)
- TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps
- TSCA :** Toxic Substances Control Act (États-Unis)

### Référence :

- (1) CHEMINFO (2015) Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

**Numéro de la FDS :** CA U DRU SS FS 150

**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca)

### Justification de la mise à jour :

- Format SGH

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

**Éthanol :** La mutagénicité de l'éthanol a été intensivement étudiée et passée en revue. L'éthanol a causé des effets mutagènes dans des tests utilisant des animaux vivants. Cependant, on a généralement observé ces effets à des doses orales élevées ou dans des études mal menées. Les observations ne sont pas considérées comme pertinentes en milieu de travail. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des cellules mammaliennes cultivées tandis que des résultats pour des bactéries, de la levure et des mouches à fruit (*Drosophila*) ont été pour la plupart négatifs. (1)

**1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine :** Aucune information disponible.

### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**Éthanol :** Les effets sur les organes reproducteurs, incluant le poids testiculaire diminué, la quantité de sperme motile diminuée, la fonction ovarienne réduite et les cycles de fertilité irréguliers, ont été observés chez les animaux qui ont reçu des doses orales élevées d'éthanol. Cependant, on n'a observé aucun effet confirmé sur la fertilité et la capacité reproductrice. (1)

**Alcool benzylique, 1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine :** Aucune information disponible.

### SUBSTANCES SYNERGIQUES

**Éthanol :** Des études sur des animaux ont montré que l'éthanol augmente la toxicité de produits chimiques incluant d'autres alcools, cétones (par exemple : acétone et éthylméthylcétone), benzène, toluène, hydrocarbures halogénés (par exemple : tétrachlorure de carbone, trichloroéthylène, chloroforme, et chlorure de méthylène), amines aromatiques et nitrosamines. En particulier, l'éthanol augmente l'activité de plusieurs produits chimiques qui sont nocifs pour le foie (agents hépatotoxiques). (1)

**Alcool benzylique, 1,3-Phénylènebisméthylamine, 4-tert-Butylphénol, Diméthylaminopropylamine, Tris(diméthylaminométhyle)phénol, Triméthylhexaméthylènediamine :** Aucune information disponible.

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les sols, sous-sols, les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et/ou d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA.

## SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non réglementé.